

L'arrivée du compteur Linky : un projet d'intérêt général



Le 1^{er} décembre 2015, Didier Fleurant, Directeur Territorial d'ERDF en Finistère, a donné officiellement le top départ du déploiement du compteur Linky pour le département. Pendant 5 ans, ERDF et ses prestataires vont remplacer les 565 000 compteurs finistériens par le compteur communicant Linky. L'arrivée de ce nouveau compteur s'inscrit dans un grand projet industriel qui s'intègre dans la transition énergétique et numérique du pays. Ces compteurs communicants offrent de nouveaux services aux clients : facturation sur index réels, des interventions plus rapides, une meilleure maîtrise de sa consommation, grâce à la mise à disposition de données (de consommation) sur un site internet.

Et les collectivités dans tout ça ? Explications de Didier Fleurant, Directeur Territorial d'ERDF Finistère.

1/ Quels bénéfices le compteur Linky va-t-il apporter aux collectivités ?

«Le compteur Linky s'inscrit dans le contexte global de transition énergétique : économies d'énergie, augmentation de la part des énergies renouvelables, réduction des émissions de CO2. Cette nouvelle façon de consommer et de produire nécessite un réseau de distribution d'électricité encore plus «intelligent». Le compteur Linky en est l'un des éléments incontournables. Grâce aux données fournies par les compteurs, nous pourrions piloter le réseau plus efficacement : localisation des pannes à distance et intervention rapide ; intégration facilitée de l'électricité produite par les énergies renouvelables (les éoliennes, les panneaux photovoltaïques,...) ; augmentation du nombre de véhicules électriques pouvant être raccordés au réseau pour leur recharge en électricité.

Nous développerons également des offres gratuites de mise à disposition de données pour les collectivités, afin de répondre à vos besoins de planification, de politique énergétique ou d'aménagement du territoire. Ces données agrégées pourront être utilisées pour, par exemple, optimiser vos plans climat-air-énergie territoriaux, mais aussi analyser l'évolution des consommations avant ou après la mise en place d'un éco-quartier ou encore vérifier l'efficacité d'opérations de rénovation des bâtiments. Les collectivités locales auront également un suivi plus précis du patrimoine qui permettra de mieux prévoir les investissements.»

2/ Comment le déploiement va-t-il se dérouler ? Comment les municipalités en seront-elles informées ?

«ERDF a préparé un plan de déploiement en concertation avec de nombreuses parties prenantes : bien sûr les pouvoirs publics (les ministères, le gouvernement), la commission de régulation de l'énergie, mais également les associations de consommateurs, les fournisseurs d'électricité,...



Au-delà de ces acteurs nationaux, l'information des collectivités territoriales est pour nous essentielle. C'est pour cela que nous avons choisi de mettre en place un dispositif d'informations que nous avons souhaité le plus complet possible. Un e-mail d'ERDF est envoyé aux mairies 60 jours avant le début de la pose des compteurs : il vise à vous informer de la date de début de pose. Une autre étape concerne directement vos administrés. 45 à 30 jours avant la pose des premiers compteurs sur votre commune, les habitants concernés reçoivent un courrier d'ERDF, les avertissant du changement prochain de leur compteur. C'est ensuite l'entreprise de pose, mandatée par ERDF qui contacte les habitants pour prendre RDV, lorsque le compteur est situé à l'intérieur du logement.

Chaque territoire est pour nous important et a un rôle à jouer, notamment dans l'accompagnement du déploiement et l'information aux citoyens. Nous sommes tous mobilisés pour vous guider et répondre à vos questions. La direction territoriale d'ERDF en Finistère et notamment votre Interlocuteur Privilégié se tiennent à votre disposition au 02 98 76 80 02 ou par mail erdf-finistere-colloc@erdf.fr

Comme indiqué précédemment, des kits d'information complets seront mis à votre disposition pour faciliter la communication sur le compteur Linky dans vos lieux d'accueil, bulletins municipaux, sites internet et autres publications.

D'ores et déjà, vous pouvez consulter les périodes de pose prévisionnelles, à titre d'information sur le site www.erdf.fr/Linky»

3/ Comment se passera l'installation du compteur chez les administrés ?

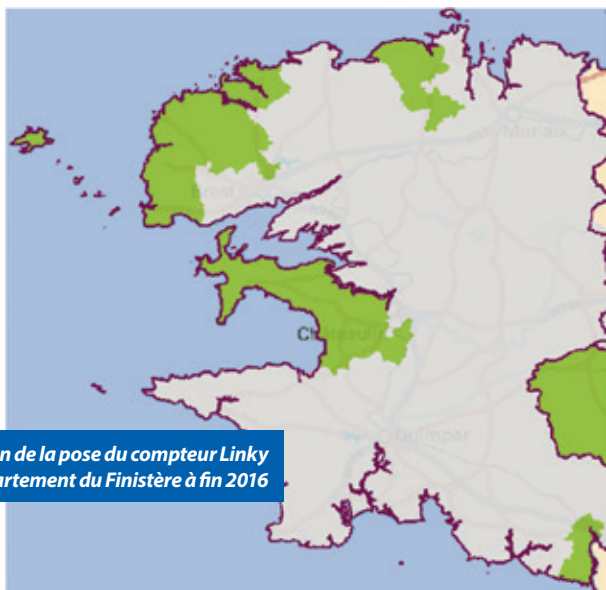
«Suite aux courriers d'ERDF (précisant les coordonnées de l'entreprise de pose et le numéro vert d'assistance Linky : 0800 054 659) l'entreprise de pose, que nous missionnons, adresse également aux clients, dont le compteur est inaccessible, un courrier dans les 25 jours avant la date prévue de la pose du compteur. Ces entreprises sont facilement identifiables par les clients grâce au logo «Partenaire Linky» sur les véhicules et badges des techniciens. Le remplacement du compteur dure environ 30 minutes. Il est installé en lieu et place de l'ancien compteur. La présence du client est nécessaire uniquement lorsque le compteur est situé dans le logement (environ 50 % des cas).

A noter que toutes les interventions techniques se passent chez le client (ou dans son immeuble) et dans l'enceinte des postes de distribution ERDF. Il n'y a donc ni travaux de voirie, ni sollicitation des services techniques municipaux, mis à part pour les compteurs alimentant les bâtiments municipaux.»

4/ Quelles sont les dates d'arrivée du nouveau compteur sur les différents territoires du Finistère ?

«Tout d'abord, ERDF a souhaité équiper en priorité les foyers des îles non raccordées au réseau électrique du continent afin de leur permettre de profiter au plus vite des services du nouveau compteur malgré leur insularité. Il s'agit des îles d'Ouessant, de Molène et de Sein. Sur le Finistère nord, 15 communes du Pays d'Iroise et des Abers seront équipées du compteur Linky entre le 1er décembre 2015 et le 30 juin 2016. Puis, la Région de Châteaulin et la Presqu'île de Crozon suivent à partir du 1er février 2016 sur 14 communes. Enfin, sur le second semestre 2016 seront concernées des communes de la Baie de Kernic et de Landivisiau puis du Pays de Quimperlé.»

ERDF associe des prestataires à la pose des compteurs en l'occurrence SOLUTION 30 sur le Pays de Brest et ATLAN'TECH sur la presqu'île de Crozon. A terme, ce sont 80 poseurs implantés localement qui sillonneront le département pour poser les nouveaux compteurs Linky.»



Vision de la pose du compteur Linky sur le département du Finistère à fin 2016

5/ Quel est le coût du déploiement du compteur Linky ?

«Environ 5 milliards d'euros sont prévus. Ils englobent l'achat du matériel (compteurs et concentrateurs), la pose, le développement du système d'information et le pilotage du projet. Ce qu'il faut comprendre, c'est que le compteur Linky fait partie des investissements de modernisation d'ERDF, au même titre que l'enfouissement de lignes par exemple. L'arrivée du compteur Linky contribue en effet à préparer les villes de demain et au développement des smart grids. Cet investissement est financé par ERDF et sera compensé par les économies réalisées sur les interventions techniques, les consommations non comptabilisées et le pilotage du réseau optimisant le dimensionnement des réseaux et donc les investissements.»

Mais ce qui est surtout important à retenir c'est que la pose du compteur ne sera facturée ni aux clients ni aux communes. En aucun cas, les clients auront à déboursier le moindre euro pour l'opération de changement de compteur... L'équilibre financier du projet sera réalisé par ERDF sur une durée de 20 ans».

6/ Quel est l'impact du compteur Linky sur la santé ?

«Dans le cadre de l'arrivée du compteur communicant, ERDF procède depuis plusieurs années à des mesures régulières en sollicitant notamment un laboratoire indépendant, le Laboratoire National de métrologies et d'Essais (LNE) afin de vérifier que le compteur Linky n'a pas d'impact sur la santé.»

Notre démarche a été partagée avec les services compétents du Ministère de la Santé et nous respectons les normes sanitaires définies au niveau européen et français, lesquelles sont très restrictives. Parallèlement, plusieurs études ont été menées ces dernières années, elles concluent également à l'absence de risque sanitaire.

Plus concrètement, le compteur Linky utilise des Courants Porteurs en Ligne bas débit. Ils sont à distinguer des CPL utilisés dans la maison (par exemple pour les box internet et les prises CPL) qui sont des CPL haut débit. Cette technologie, éprouvée et fiable, est couramment utilisée en domotique (commande de volets roulants, alarmes,...)

Concernant les ondes électromagnétiques, le compteur Linky émet des ondes électromagnétiques, comme tout appareil électrique sous tension (fer à repasser, grille pain...) et comme le compteur actuel. Le compteur Linky est un appareil basse puissance (environ 1 Watt) qui émet beaucoup moins d'ondes électromagnétiques que d'autres appareils de la vie courante (téléphone portable, télévision, micro-ondes...)

7/ Qu'en est-il du respect de la vie privée avec l'arrivée du compteur Linky ?

«Conformément aux recommandations de la CNIL, les données de consommation appartiennent au client et ne peuvent être utilisées sans son accord. Assurer la confidentialité et la sécurité des données clients, qui sont la propriété des utilisateurs, est un enjeu primordial pour les gestionnaires du réseau de distribution. L'entreprise ERDF est soumise à une obligation de protection des informations commercialement sensibles et de protection des données personnelles. ERDF veille scrupuleusement au respect de ces obligations depuis de nombreuses années.»

Notre entreprise est très vigilante quant à la sécurité des données qui transitent dans la chaîne numérique, du compteur Linky jusqu'à ses systèmes d'information. Les données qui circulent font l'objet d'un cryptage sur toute la chaîne. Une équipe dédiée à la sécurité du système au sein du programme Linky est quotidiennement mobilisée sur ce sujet. ERDF travaille en outre étroitement avec l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) : le système Linky respecte le référentiel de sécurité certifié par l'ANSSI.»

Les chiffres clés sur le Finistère

- 565 000 compteurs (35 millions en France)
- 13 471 concentrateurs dans les postes de distribution publique pour permettre les opérations à distance sur les compteurs
- 30 minutes en moyenne pour la pose
- Période de déploiement sur 5 ans de 2016 à 2020

ERDF
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU